

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 1/9

Prolibac

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Prolibac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Séparateur de graisse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

Felema GmbH

Bahnhofstrasse 12

8712 Stäfa

Switzerland

Téléphone: +41 44 926 23 05

E-mail: info@felema.com

Site web: www.felema.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Lipase, triacylglycérol-; Subtilisine

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208 Contient Subtilisine, Lipase, triacylglycérol-. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 2/9

Prolibac



RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Indications diverses:

Contient Bactéries >1010 CFU/l

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 34590-94-8 N°CE: 252-104-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire.	5 - < 10 pds %
n°CAS: 9001-62-1 N°CE: 232-619-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972939-13	Lipase, triacylglycérol- Resp. Sens. 1 (H334)  Danger	0,1 - < 0,5 pds %
n°CAS: 9014-01-1 N°CE: 232-752-2 Numéro d'index: 647-012-00-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480434-38	Subtilisine Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Resp. Sens. 1 (H334), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger	0,1 - < 0,5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 3/9

Prolibac

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz/vapeurs, toxique En cas d'incendie:

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 4/9

Prolibac

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8 N°CE: 252-104-2	① 50 ppm (308 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau) D
IOELV (EU)	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8 N°CE: 252-104-2	① 50 ppm (308 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR)	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8 N°CE: 252-104-2	① 50 ppm (308 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
CH à partir de 1 janv. 2024	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8 N°CE: 252-104-2	① 50 ppm (300 mg/m ³) ② 50 ppm (300 mg/m ³) ⑤ (Dampf und Aerosol) Messmeth: NIOSH
BE	Subtilisine n°CAS: 9014-01-1 N°CE: 232-752-2	③ 0 mg/m ³ ⑤ M
CH à partir de 1 janv. 2024	Subtilisine n°CAS: 9014-01-1 N°CE: 232-752-2	② 0 mg/m ³ ⑤ S

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Lors du chauffage, veillez à une bonne ventilation ou au gonflement de la source.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 5/9

Prolibac

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de butyle ou film de laminate, épaisseur 0.4 mm. Temps de rétention normal min. 6 heures

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas d'utilisation selon les prescripteurs.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Liquide

Couleur: non déterminé

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	7	20 °C	
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 6/9

Prolibac

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Subtilisine, Lipase, triacylglycérol-. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 7/9

Prolibac

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Subtilisine n°CAS: 9014-01-1 N°CE: 232-752-2

CL50: 15,6 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 256 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante))

ErC50: 1,58 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)

Toxicité aquatique:

Les critères de classification pour les dommages aux organismes aquatiques ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8 N°CE: 252-104-2

Biodégradation: Oui, rapide

Lipase, triacylglycérol- n°CAS: 9001-62-1 N°CE: 232-619-9

Biodégradation: Oui, rapide

Subtilisine n°CAS: 9014-01-1 N°CE: 232-752-2

Biodégradation: Oui, rapide

Biodégradation:

Le produit n'a pas été testé. Les différents composants sont biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8 N°CE: 252-104-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Lipase, triacylglycérol- n°CAS: 9001-62-1 N°CE: 232-619-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Subtilisine n°CAS: 9014-01-1 N°CE: 232-752-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères. Grandes quantités: Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

19 08 99	Déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 8/9

Prolibac

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Classe risque aquatique

Klasse B

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Version 1. Basée sur la classification selon les directives 1272/2008/EC, 878/2020/UE et 707/2023/UE.

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2026

Date d'édition: 22 mars 2026

Version: 1



FELEMA
NATURE MAKES SENSE

Page 9/9

Prolibac

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.